



Préavis résiliation de bail

Par **cocolag**, le **31/03/2010 à 13:14**

Bonjour, j'aimerais savoir si bénéficiant de l'ASS (allocation spécifique solidarité) ceci me permettrait de ramener le délai de préavis de résiliation de bail à 1 mois comme les bénéficiaires du RMI au lieu de 3 mois.
Merci de votre réponse.
Melle ERBA

Par **fabienne034**, le **31/03/2010 à 17:59**

bonjour,
la réponse est positive
pour tout savoir sur la résiliation de bail
:
<http://www.fbbs.net/lettrelocataire.htm>

Par **cocolag**, le **31/03/2010 à 18:32**

Merci beaucoup d'avoir pris le temps de me répondre, ceci va m'être qu'une grande nécessité.
Bonne soirée.
Melle ERBA